



Construction sur servitude eau potable

Par **SYLVIE**, le **08/06/2011** à **21:52**

Bonjour,rrnrnA-t'on le droit de construire (dalle, bâtiment ou autre) en sachant qu'au dessous il existe une servitude en eau potable pour les propriétaires voisins. (Servitude déclarée sur acte notarié)rrnrnmercirrrnS.

Par **chris_idv**, le **09/06/2011** à **16:52**

Bonjour,rrnrnOui dans la mesure où la construction n'est pas incompatible avec la servitude: la dalle doit comporter un trou pour accéder au puit par exemple.rrnrnDans tous les cas il n'est pas possible d'interdire l'accès aux bénéficiaires de la servitude.rrnrnCordialement,